

EIRL ENTREPRISE INDIVIDUELLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Intercalaire Cerfa PEIRL CMB ou PEIRL auto-entrepreneur, en complément du Cerfa P0 ou P2 le cas échéant (disponibles sur www.service-public.fr)

DOCUMENTS

- 1 déclaration d'affectation du patrimoine complétée qui liste les éléments affectés, datée et certifiée conforme par l'entrepreneur individuel

Si affectation d'un bien immobilier :

- 1 exemplaire de l'acte notarié et justificatif de publicité au bureau des Hypothèques (daté et signé)

Si le bien immobilisé est indivis :

- 1 exemplaire de l'état descriptif de division (daté et signé)

Si la valeur d'un bien est supérieure à 30 000 € :

- 1 exemplaire du rapport d'évaluation par le notaire si le bien est immobilier, par un expert-comptable pour les autres biens (daté et signé)

Si biens communs ou indivis :

- 1 exemplaire de l'accord express du conjoint ou des co-indivisaires (daté et signé)

Si l'entrepreneur est âgé de 16 à 18 ans :

- Autorisation des deux parents ou de l'administrateur légal sous contrôle judiciaire avec l'autorisation du juge des tutelles (daté et signé)

- Intercalaire PEIRL (daté et signé)

TARIFS

Chèque ou espèces avec l'appoint

Si entreprise non encore immatriculée au RCS :

▶ 70 € si "Service Plus" à l'ordre de la CCI

Si entreprise déjà immatriculée au RCS :

▶ 50,95 € à l'ordre du Greffe du TC

▶ 70 € si "Service Plus" à l'ordre de la CCI



ALERTE ! Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut changer sans préavis tant en raison des modifications réglementaires, que du contrôle de légalité du Greffe ou de la nature particulière de la formalité et des pièces supplémentaires requises dans ces cas d'espèces. **N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité.**

CCI AUDE
T. 04 68 10 36 00
3 boulevard Camille Pelletan
11890 Carcassonne Cedex 9

www.aude.cci.fr

Etablissement de Narbonne
T. 04 68 42 71 13
1 avenue du Forum - CS 47101
11785 Narbonne Cedex

